

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
26/06/2025

Date d'affichage
03/07/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mil dix vingt cinq

*Le 1^{er} Juillet à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

Étaient présents :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, Rémy GORON, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, BERTAUX Delphine,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : LANDAIS Fabienne, JOUAUX Laëtitia, LEGOUT Séverine, JOUAUX Laëtitia, DURAND Marie-Claude,

Absents : BOULET Peggy, LAUNAY Chantal, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURET François

Pouvoirs : Marie-Claude DURAND donne pouvoir à LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, donne pouvoir à GORON Rémy, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à BERTAUX Delphine, LEGOUT Séverine donne pouvoir à Albert ISAMBARD

Mme Aline Guiblin a été élue secrétaire de séance.

N°04-07-2025 Autorisation de publication de marché – Délégation du Service Public d'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la Délégation de Service Public (DSP) relative à la gestion de l'assainissement collectif municipal prend fin le 31 décembre prochain.

La collectivité a donc en début d'année pris l'attache d'un cabinet pour l'assister dans les démarches à entreprendre afin d'assurer la continuité du service.

Considérant que le conseil municipal, lors de sa séance du 04 juin dernier, a adopté le principe d'un maintien du service sous la forme d'une DSP, il est désormais nécessaire de procéder à la consultation des entreprises susceptibles d'assurer cette prestation.

Monsieur le Maire expose donc les pièces du Document de Consultation des Entreprises qu'il se propose de publier.

A l'issue de cette phase de consultation, une analyse des offres sera soumise à la commission DSP, créée par délibération du 04 juin, et enfin présenter au conseil municipal pour obtenir l'approbation avant conclusion d'un nouveau contrat de DSP qui prendra effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 10 ans.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 035-213500192-20250701-04_07_2025-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise monsieur le Maire à procéder à la consultation des entreprises dans le cadre de la future DSP assainissement collectif

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Aline GUIBLIN



Le Maire
Pascal HERVÉ

